

	MARDI 12	MERCREDI 13	JEUDI 14	VENDREDI 15 (SAINT)	SAMEDI 16	DIMANCHE 17 PÂQUES	LUNDI 18 DE PÂQUES
SOUPE 0,90€	SOUPE DE LÉGUMES VERTS	SOUPE AUX FÈVES	VELOUTÉ DE LÉGUMES	BOUILLON DE LÉGUMES VERMICELLE	BOUILLON DE VOLAILLE TAPIOCA	VELOUTÉ D'ASPERGES	SOUPE À L'OIGNON
ENTRÉE	SALADE DE RIZ NIÇOISE ou CERVELAS VINAIGRETTE	CÉLERI RÂPÉ AUX NOIX ou PIZZA	POISSON MAYONNAISE ou SALADE COMPOSÉE	PAMPLEMOUSSE ROSE ou CLAFOUTIS À LA COURGETTE	SALADE DE POMMES DE TERRE ou MAQUEREAU VIN BLANC	ASPIC DE CREVETTES ou FEUILLETÉ D'ESCARGOTS	HARICOTS VERTS EN SALADE ou JAMBON PERSILLÉ
PLAT OU PLAT UNIQUE	ÉMINCÉ DE PORC AU CURRY ou POISSON MEUNIÈRE	HAMBURGER DE VEAU ou SAUTÉ DE LAPIN	COQUELET RÔTI ou ESCALOPE VIENNOISE	BROCHETTE DE POISSON PANÉ ou QUENELLES SAUCE NANTUA	POULE SAUCE SUPRÊME ou TOMATE FARCIE	BLANQUETTE DE CABILLAUD ou BOUDIN BLANC SAUCE PORTO	PAUPIETTE DE SAUMON BÉARNAISE ou CUISSE DE CANETTE À L'ORANGE
LÉGUME	PURÉE DE LÉGUMES ou CAROTTES PERSILLADE	RATATOUILLE ou NOUILLES AU BEURRE	HARICOTS BEURES ou POMMES DE TERRE RISSOLÉES	EBLY AU BEURRE ou JARDINIÈRE DE LÉGUMES	RIZ PILAF ou CHAMPIGNONS PERSILLÉS	TOMATE PROVENÇALE ou FLAN DE LÉGUMES	FENOUIL BRAISÉ ou POMMES DE TERRE VAPEUR
FROMAGE	BÛCHE MÉLANGE ou PETITS SUISSES	EMMENTAL ou FROMAGE FINES HERBES	FROMAGE BLANC ou SAINT NECTAIRE	COULOMMIERS ou MIMOLETTE	CANCOILLOTTE ou GOUDA	BLEU DE BRESSE ou ÉPOISSES	TOMME GRISE ou CARRÉ FRAIS
DESSERT	TARTE AUX POMMES ou COCKTAIL DE FRUITS	CRÈME DESSERT CARAMEL ou FRUIT	FRUIT ou FLAN VANILLE	ABRICOTS AU SIROP ou BEIGNET FOURRÉ	FRUIT ou BRIOCHE PERDUE	ÎLE FLOTTANTE ou GÂTEAU À LA FRAMBOISE	COMPOTE ou FRUIT

PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) Merci de préciser le nombre de pains par livraison

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire,

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés.

LA CUISINE DE JACQUOTTE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES EN DEHORS DE SON ÉTABLISSEMENT.